Chronique Roubaisienne

BUREAUX : 28, Rue du Vieil-Abreuvoir, 28 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

VOIR DANS NOTRE VIE SPORTIVE, le Bulletin colombophile.

Où aller aujourd'hui ?

MARCHE AUX OISEAUX. — Place Chevreuil, toute la matinée jusqu'à une heure.

HOTEL-DIEU. — De 11 heures à 1 heure, visite aux malades.

L'AVENIR DU PROLETARIAT. — De 11 heures à midi, réunion mensuelle au siège du comité, 32, rue du Vieil-Abreuvoir.

PREVOYANTS DE L'AVENIR (127e section).— De 9 heures et demie à 11 heures et demie, à l'Hôtel des Pompiers, recette des cotisations et inscriptions de nouveaux sociétaires. Pour l'inscription, elle peut se faire à la nouvelle section chez M. Pardoen, rue de la Lys, 25.

L'EMPLOYE. — A 10 heures et demie, réunion au local, café Dejonghe, rue du Grand-Chemin, recette mensuelle.

Conseil Municipal

La question de l'Hospice. — Intervention du citoyen Bailleul. — La piété filiale. — On n'est pas des anges (!). — Le boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing.

Comme nous l'avons annoncé hier, la séance du Conseil municipal a été assez terne à part une discussion assez vive.

La majorité a voté toutes les questions qui lui étaient proposées par l'administration et les membres de la minorité n'ont engagé de discussions que sur deux points.

A peine M. Chatteleyn avait-il terminé la lecture du rapport concernant les hospices, que le citoyen Bailleul demandait la parole.

INTERVENTION du CITOYEN BAILLEUL

Il estime qu'il y a des personnes qui seront hospitalisées, quoique n'étant pas absolument indigentes.

M. Chatteleyn essaie de donner quelques explications à ce sujet.

On peut et on doit, à son avis, recevoir à l'hospice toutes les personnes, même des personnes riches. Celles qui paieront jouiront d'un peu plus de confortable que les autres, et par la même qu'elles verseront de l'argent, elles permettront d'hospitaliser des indigents.

Le citoyen Bailleul s'élève contre cette prétention de créer plusieurs classes, parmi les malades soignés à l'hospice.

— Pourquoi, dit-il, faire des différences entre eux, et si vous en faites, pourquoi ? Est-ce en faveur des riches ? C'est justement pour les autres que nous, nous réclamons un traitement spécial.

Ce que vous donnez aux uns, vous devez le donner aux autres, et, si vous créez des chambres spéciales, ce ne doit pas être pour les seuls riches.

INSINUATIONS MALVEILLANTES

M. Chatteleyn, blagueur, répond que Rome n'a pas été construite en un jour, et qu'il ne faut pas trop demander à la fois.

Il répète ce qu'il a déjà dit tout à l'heure, que toute personne payant pour être privilégiée, **permettra d'hospitaliser des déshérités.**

Il croit du reste que dans la classe ouvrière on ne fait pas toujours tout ce qu'on pourrait faire, pour les membres de la famille qui sont envoyés à l'hospice.

ENERGIQUE PROTESTATION DE BAILLEUL

Le citoyen Bailleul proteste avec véhémence contre ces insinuations malveillantes.

Les ouvriers ont toujours fait leur devoir envers leurs parents malades, mais on ne pourrait en dire autant de certains capitalistes qui, au lieu de soigner leurs malades à domicile, trouvent plus commode de s'en débarrasser en les envoyant à l'hôpital.

C'est pour ceux-là que M. Chatteleyn intervient dans son rapport.

M. Motte croit devoir donner son avis sur la question.

— Nous ne sommes pas des anges, s'écrie-t-il.

Ce à quoi le citoyen Bailleul qui, comme nous, n'a pas compris la profondeur de cette réflexion, répond qu'il s'agit de savoir non, si l'on est des anges, mais s'il y aura à l'hospice des petits seigneurs auprès de certaines personnes qui seront mises au rancart pour avoir eu le malheur de naître pauvres.

Il ne doit pas y avoir chez les malades des fortunés et des pauvres hères.

Après une réplique de M. Chatteleyn, qui parle des vieux-ménages, le citoyen Lepers combat à son tour le projet.

Il estime que certains malades devraient être hospitalisés à domicile et cite parmi ceux-là, les ménages dont M. Chatteleyn vient d'entretenir le conseil.

Le citoyen Bailleul a le dernier mot dans la discussion.

— L'hôpital, proclame-t-il, ne devrait exister que pour les malheureux, et comme nous l'avons dit tout à l'heure, il y a des fabricants qui ont l'audace d'y envoyer leurs parents, sachant tout bien qu'ils enlèvent, en le faisant, la place des déshérités.

M. le maire s'empresse d'étouffer la question en mettant aux voix le rapport Chatteleyn, qui est adopté par tous les réactionnaires du conseil.

LA QUESTION DES TRAMWAYS

Constatant qu'un mouvement de plus en plus violent s'est produit en ce qui concerne le passage des tramways dans la Grande-Rue, M. Motte prie le conseil de vouloir bien étudier certains changements d'itinéraire.

M. Wattine déclare à ce sujet que les tramways devraient passer par le boulevard Gambetta et la rue Pierre-Motte. Une assez vive discussion s'engage sur cette question.

La majorité elle-même ne semble pas savoir au juste ce qu'elle doit faire, et le citoyen Bailleul fait remarquer qu'à aucun moment, les membres des commissions chargées de l'étude du projet n'ont pu arriver à s'entendre.

M. Wattine dit que la réflexion de son collègue est fort juste.

La commission n'a pu réussir à trouver une combinaison susceptible de contenter tout le monde et l'administration non municipale a justement demandé l'avis de M. Bailleul qui a refusé d'en formuler un.

Si nous étions l'administration, répond le citoyen Bailleul, nous verrions à vous apporter un projet convenable. Nous sommes la minorité, c'est donc à vous qu'il appartient de résoudre le problème.

Comme de juste, les conclusions du rapport sont adoptées par tous les moujiks de la majorité.

LES PETITS PAVES

Un dernier incident s'est produit au sujet des pavés dont l'administration municipale a décidé de faire cadeau aux compagnies des Tramways pour la ligne qui doit passer sur le boulevard de Paris.

Le citoyen Bailleul croit qu'on pourrait s'abstenir de fournir ces pavés, car c'est une dépense de 20.000 francs environ pour border une voie dant l'entretien devrait incomber à la Compagnie.

Il y a, sans parler de la Grand'Place, bien des rues où les 54.000 pavés en question pourraient être utilisés d'une façon plus profitable.

M. le maire estime, au contraire, qu'on doit faire tout ce qu'on pourra pour le boulevard de Paris. Il croit qu'en mettant le pavage nécessaire, on rendra la promenade beaucoup plus agréable aux gens qui voudront visiter le parc Barbieux.

Le citoyen Bailleul ne voit, quant à lui, aucun inconvénient à ce qu'on pave le boulevard, mais quisque c'est au profit d'une compagnie de tramways, il est juste que celle-ci prenne toute la dépense à sa charge.

M. Wattine explique que si le boulevard de Paris avait été pavé, la Compagnie des tramways aurait dû prendre à son compte l'entretien des accotements de la voie, mais du moment où le pavage n'existe pas, c'est la ville qui est chargée de le faire.

Le citoyen Bailleul fait remarquer combien la ville est mal administrée par des gens qui n'ont en vue qu'une seule chose : faire plaisir aux compagnies et faire toucher de gros dividendes aux actionnaires.

M. Motte. — Vous avez l'air de dire, M. Bailleul, que nous avons une tendresse exagérée pour les compagnies de tramways.

Le citoyen Bailleul. — C'est bien en effet ce que nous disons, et c'est pourquoi nous estimons que votre administration est mauvaise.

M. Motte ne sachant plus que répondre, s'empresse de terminer la discussion par une rapide mise aux voix.

LE HUIS-CLOS

Avant de prononcer le huis-clos, il est donné lecture de quelques vœux, qui auront l'honneur, vu la réception glaciale qui leur fut fait par la majorité, d'être enterrés, par les commissions compétentes, aussitôt que celles-ci auront à les discuter.

Aucun **Dentifrice** n'est comparable à l'**EAU de SUEZ.** Le seul qui **Conserve** et **Préserve** les **Dents** de la Carie. — Se trouve dans toutes les bonne pharmacies. 1422-4

Choses de l'Enseignement

Les Syndicats d'Instituteurs

Les poursuites exercées contre le Syndicat des Instituteurs de la Seine, les débats auxquels ces poursuites ont d'une lieu à la Chambre, le manifeste des Instituteurs syndicalistes, font du Syndicat des fonctionnaires de l'Etat une question d'actualité.

La presse pédagogique et politique s'en est occupée et s'en occupe encore. Dans la presse politique, la plupart des journaux à nuance modérée ou réactionnaire se prononcent contre le droit syndical des fonctionnaires de l'Etat ; la presse républicaine, radicale-socialiste et socialiste se prononce en faveur du syndicat.

Tandis que les seconds pensent que les fonctionnaires trouveront dans la nouvelle forme d'association les garanties de liberté, d'indépendance et de sécurité contre l'arbitraire dont ils sont ou pourraient être l'objet, les premiers crient au désordre et à l'anarchie.

Ils voient ou plutôt veulent voir dans le mouvement actuel une menace du prolétariat intellectuel, l'arrivée de troupes fraîches venant renforcer le mouvement ouvrier pour nous conduire peu à peu la société bourgeoise et capitaliste.

Le « maître d'école » occupe les journaux réactionnaires : c'est à lui qu'on en veut, c'est lui qu'on voudrait abattre, et tous les moyens sont bons pour arriver au but.

Après avoir parlé de l'antimilitarisme de l'Instituteur, on le représente aujourd'hui fomentant la révolte et la grève, prêchant d'exemple, révolté et gréviste lui-même !

N'a-t-on point vu, d'ailleurs, des Instituteurs se faire une célébrité de mauvais aloi en se joignant aux nationalistes et réactionnaires de tout acabit pour vilipender et calomnier ceux qui furent leurs camarades ? Le 4me Congrès des Amicales a fait bonne justice de ces vilenies, et a flétri comme il convenait les Bocquillon dépourvus de vergogne qui étaient venir tendre les bras à ceux qu'ils avaient insultés la veille !

Le récent congrès des Directeurs d'Ecole (!) est venu, lui aussi, sous le couvert de la sainte pédagogie, montrer sous un faux jour les Instituteurs syndicalistes.

A en croire ces adorateurs des sages doctrines, nous sommes des perturbateurs qu'il faut abattre, des indociles que l'on doit « diriger » et remettre dans le droit chemin.

Certains présidents d'Amicales, sentant leur puissance chanceler, ont essayé d'enrayer la désertion de leurs troupes en mêlant leurs voix au concert de calomnies dirigés par les militants du nationalisme.

Des grévistes ! Comment ne point éclater de rire devant de pareilles assertions ! Supposez que dans une de ces heures troubles, où les esprits vivent dans une atmosphère saturée d'électricité, en proie à une agitation extrême, d'une surexcitation plus ou moins justifiée : le mot d'ordre partie du groupement des syndicats, comme il pourrait d'ailleurs partir de la Fédération des Amicales. Dans chaque village, il y aurait un monsieur et une dame, l'Instituteur et l'Institutrice, qui feraient grève ; on serait à trois ou quatre dans les chefs-lieux de canton, une centaine dans les villes. Comment tous ces grévistes éparpillés sur tous les points du territoire pourraient-ils se concerter ? Il ne serait nul besoin de mobiliser les troupes, les gardes-champêtres y suffiraient ; par la force des choses, on aurait une grève pacifique. Elle pourrait s'éterniser, elle n'aurait pas un grand retentissement : on ne s'en préoccuperait point parce qu'elle ne gênerait guère. Les plus ennuyés, dans les villages surtout, seraient la dame et le monsieur en grève ; on sourirait d'eux ; ils paraîtraient un peu ridicules, or le ridicule...

Non ! Les Instituteurs ne voudraient pas s'exposer à cela. Ils savent fort bien d'ailleurs que leur grève remplirait jusqu'au bord les écoles rivales.

A-t-on pu supposer un seul instant dans les milieux bien pensants que nous pourrions envisager semblable éventualité sans réfléchir aux suites qu'elle amènerait forcément. Non ! le maître d'école est pour eux la bête mauvaise qu'il faut anéantir. Après avoir fait vibrer la corde patriotique, on veut effrayer aujourd'hui avec la perspective du drapeau rouge et représenter l'Instituteur des paroles de haine dans la bouche, levant le sombre étendard de la révolte.

En écrivant ces lignes, une phrase de Zola me revient en mémoire : « Si l'on savait « combien le buveur de sang est un homme « d'étude et d'art, vivant sagement dans son « coin et dont l'unique ambition est de lais- « ser une œuvre aussi large et aussi vivante « qu'il pourra ! Je ne démens aucun conte, « je travaille, je m'en remets au temps et à « la bonne foi publique pour me découvrir « enfin sous l'amas de sottises entassées. »

L'Instituteur, lui aussi, travaille et laisse dire. Que les roquets aboyent, que les Bocquillon bavent, ou que les grands manitous d'Amicales traduisent leur rancœur par quelques gouttes de venin, le bon sens populaire aura vite fait de réduire à néant les légendes grotesques qu'on se plaît à créer autour de lui !

Jacques PEDAGUE.

UN PENDU

Vendredi, vers 6 heures du soir, le nommé Edouard Sorlin, né à Beauvais, le 19 août 1867, tisserand, demeurant rue du Tilleul, a été trouvé pendu dans sa chambre.

C'est le logeur qui a découvert le suicidé en se rendant dans sa chambre pour l'appeler.

Sorlin qui était sorti de l'hôpital le 21 mai souffrait d'une maladie incurable et un billet qu'il avait laissé sur la table, dit que c'est pour échapper aux souffrances causées par cette maladie qu'il se donne la mort. Il terminait sa lettre en demandant pardon au propriétaire et au commissaire de police du dérangement qu'il leur causait et de faire remettre ce qui lui appartenait à un cousin.

Le corps a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu après les constatations d'usage.

IL VEUT MOURIR

Le nommé Ernest Vanbelleghem, 28 ans, demeurant rue Lacroix, 212, a la boisson triste. Samedi après avoir rendu visite à une trop grande quantité de cabarets dans ses pérégrinations à travers la ville, il arriva vers 3 heures du soir près du quai de Brest. En voyant l'eau notre homme pensa au suicide, et aussitôt il sauta dans le canal. Heureusement cette tentative du désespéré avait été vue par des mariniers, qui le retirèrent immédiatement. Comme Vanbelleghem était en état d'ivresse, il fut écroué au poste du 5e arrondissement.

Une fois à la chambre de sûreté, Vanbelleghem fut repris d'une nouvelle crise de désespoir et il tenta de se pendre avec sa chemise qu'il avait déchirée, encore une fois il fut empêché et gardé à vue.

MENDIANTE RECALCITRANTE

Vendredi, vers neuf heures et demie du soir, les agents Leclercq et Glorieux, remarquaient la jeune Berthe Voisin, 17 ans, sans profession, demeurant rue du Chemin-de-Fer, 44, qui se trouvait sur la Grande-Place près de l'arrêt des tramways et se livrait à la mendicité avec une trop grande insistance.

Les agents s'en approchèrent pour l'arrêter, mais la jeune fille leur opposa une vive résistance. Il leur fallait l'aide de deux collègues pour la conduire au poste. Pendant le parcours, elle insulta les agents.

La jeune Voisin avait été arrêtée le jour dai pour les mêmes faits, elle avait été remise en liberté sous promesse qu'elle retournerait chez ses parents qui habitent Béthune et qu'elle a quittés depuis un an.

La mendiante a été conduite à Lille, hier, à deux heures.

UN FORCENE

Vendredi, vers neuf heures du soir, le nommé Alfred Mathy, 24 ans, qui exploite un estaminet, 9, boulevard de Paris, arrivait chez la nommée Clémence Pontville, cabaretière à l'angle des rues du Manpilout et du Vivier.

Comme il demandait à causer avec son ancienne maîtresse Rosa Spiers qui habite cette maison, la cabaretière lui refusa cette faveur, Mathy qui cherchait une occasion pour se venger, entra dans une violente colère, il brisa tous les verres, les bouteilles et l'étagère.

Puis il sortit, aussitôt dans la rue il brisa tous les carreaux de la vitrine. Mathy qui s'était mis au jusque la ceinture pour accomplir cet exploit, s'est fait des coupures assez sérieuses au cou, à l'épaule et au bras gauche.

Les agents arrivèrent et conduisirent le forcené au poste du 2e arrondissement ; dans le poste Mathy était devenu furieux, il voulut mordre les agents et les docteurs qui l'approchaient.

Mathy a été conduit à Lille, hier après-midi.

H. Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE, 5 rue du Collège, ROUBAIX. — Extractions sans douleur. Maladies de la bouche. 596.

QUI A PERDU ?

M. Georges Dubly, cocher, demeurant ample des rues de l'Alma et du Chemin-de-Fer a trouvé, place de la Gare, un titre de rente de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse de 16.019, série A, au nom de M. Emile Alphonse Serrurier, né le 1er juin 1884.

CHEZ LES MAÇONS

Le Syndicat des Maçons s'est réuni et a étudié la question de savoir s'il était encore utile de demander aux patrons de discuter avec lui.

Après une assez longue discussion la séance a été levée aux cris de : Vive la grève !

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez MM. Hannart frères, M. Désiré Pasmeckocke, homme de peine, demeurant rue de l'Epeule, cour Lampe, 24, a été blessé à la main droite par un éclat de verre.

10 jours de repos.

— Chez MM. Etienne Motte et Cie, Mlle Emma Stellandt, 36 ans, doubleuse, demeurant rue Saint-André, 21, a été blessée à la main droite par le volant de son métier.

12 jours de repos.

— Chez M. Victor Bayart, M. Félix Vernier, 20 ans, tailleur de pierre, demeurant rue du Grand-Chemin, 7, s'est fait une entorse du pied droit en descendant d'un échafaudage.

10 jours de repos.

— A la fonderie de l'Epeule, M. Pierre Vangard, 28 ans, mouleur, demeurant à Croix, rue Baudin, 28, s'est fait une plaie au poignet gauche en levant un modèle.

15 jours de repos.

— Chez MM. Motte et Marquette, M. Jean-Baptiste Bettremieux, 45 ans, teinturier, demeurant rue d'Ypres, 12, s'est fait une contusion à l'épaule droite en tombant.

20 jours de repos.

— Chez M. Félix Deschamps, M. Pierre Derasse, 24 ans, homme de peine, demeurant rue de Mons, cour Delannoy, s'est blessé à l'épaule droite en déchargeant une pierre.

3 semaines de repos.

— Chez M. Auguste Pennel, M. Maurice Roose, 16 ans, aide-briquetier, demeurant rue d'Hem, s'est fait une plaie contuse au 4e orteil droit en poussant un wagonnet.

Trois semaines de repos.

PENTECOTE

Mercredi 6 et Jeudi 7 juin, aux Galeries Lilloises, **Vente-Réclame Monstre,** d'une grande quantité d'articles, **Véritables cadeaux.** Superbe prime.

Tribunal de Simple Police de Roubaix

Audience du jeudi 31 mai

Président : M. Petit, juge de paix des cantons Est et Ouest. — Ministère public : M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement. — Huissier : M. Buns.

La séance est ouverte à 9 heures.

Les droits des travailleurs. — MM. Benoit frères n'ont pas fait les travaux nécessaires pour faire évacuer les poussières émanant du battage de déchets. De plus, ils n'ont pas fait mettre de lavabos. 2 amendes de cinq francs et un délai de 1 mois lui est accordé pour faire les travaux prescrits.

— M. Charles Coleite n'a pas voulu présenter à M. l'inspecteur du travail les livrets de deux ouvriers âgés de moins de 18 ans. Il n'a pas envoyé à M. l'inspecteur les tableaux des heures de travail.

Trois amendes de cinq francs.

— M. Alfred Bourgeois a ouvert un établissement pour le battage des déchets de laines sans autorisation préfectorale. M. Bourgois est condamné à 1 franc d'amende et à la fermeture de cet établissement jusqu'à la réception de l'autorisation.

— Au cours d'une descente de police chez Palais et de l'Imprimerie Communiste, il a été saisi des communiqués qui ne portaient pas le nom et l'adresse du gérant.

1 franc d'amende.

— M. Auguste Pennel, entrepreneur, rue de Crouy, n'a pas muni deux échafaudages de garde-corps, l'engrenage des treuils n'était pas protégé et a laissé une ouverture de deux mètres de profondeur non clôturée.

Il est décidé de faire une descente sur les lieux et l'affaire est mise en délibéré.

— M. Albert De Mabartie a occupé un ouvrier non muni de feuille d'immatriculation. 1 franc d'amende.

Les pochards. — Henri Deschamps, Paul Fauvarque, Emile Delcroix, François Vanpleteren, Georges Hennebelle, Auguste Maquette, Joseph Moureau, chacun 1 franc d'amende. Gaston Bernard, 3 francs pour le même motif.

Plaies et bosses. — Paul Fauvarque a frappé sa sœur un peu trop violemment. 2 jours de travail.

— Camille Cattoire, colleur d'affiches, a donné un coup de poing à un porteur de bulletins. 1 jour de travail.

— Jules Lhérisson s'est cogné avec Lepers Louis. 1 jour de travail.

— Jules Penel, âgé de 17 ans, a frappé une jeune fille qui prétend-il le suivait toujours. 2 jours de travail au jeune Don Juan.

— Léopold Debacker a frappé sa maîtresse. 2 jours de travail.

— Jean Syders a poussé si violemment la fille Jeanne Debacker qu'il la renversa. 2 jours de travail.

— Chacune un jour de travail à Sophie Plays, femme Verskelle, et à Marie Lehu, femme Leroy, pour violences réciproques.

Affaires diverses. — Gaston Vittou, 30 ans, demeurant à Tourcoing, rue de la Malsence, chauffeur chez M. Albert Masurel, de Tourcoing. 10 francs d'amende pour vitesse exagérée d'automobile, rue de la Gare, à Roubaix.

— François Decock, Isidore Smet, Elise Ségard, Clémence Leveugle, femme Vanderstraete, Auguste Perrot, Augustine Borde, veuve Anglade, Henri Watteau, Declisac, et pour avoir laissé divaguer leur chien.

— Un franc d'amende à Arthur Hennebelle, pour avoir laissé danser dans son estaminet sans autorisation.

— Arthur Leperc'q a abandonné sa voiture sur la voie publique. 1 franc d'amende.

— Pour avoir passé avec un attelage, avenue Lenotre, 1 franc d'amende à Pecqueur Achille.

— MM. Hannart frères et Planquart-Courrier ont déposé des immondices sur la voie publique. Chacun 1 franc d'amende.

— Louis Duvinage a laissé des matériaux sur la voie publique et ne les a pas éclairés la nuit. 2 amendes de un franc.

— Pour s'être servi du manche de son fouet pour battre son baudet, 2 francs d'amende à Victorien Goethals.

— Louis Hugghe a circulé sur un vélo non muni de lanterne. 1 franc d'amende.

— Albert Courcier, 1 franc d'amende pour avoir circulé en vélo sur le trottoir.

— Marie Evrard, femme Pennequin, a attelé deux chiens non munis de muselière. 2 amendes de 1 franc.

— Alfred Vandecastel voyage avec un véhicule sans support, non éclairé, sans plaque et attelé d'un chien sans collier. 4 amendes de 1 franc.

— Les frères Hubert et Marcel Vandecruchx qui chantaient le soir dans la rue, chacun 1 franc d'amende.

La séance est levée à 11 heures.

HATEZ-VOUS de profiter de la VENTE-RECLAME des magasins de bijouterie-horlogerie, 21, RUE NATIONALE, angle de la rue de Pas, à LILLE. — 200.000 fr. de bijouterie, or et horlogerie à solder.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 2 juin 1906

Naissances. — Clémentine Lepers, avenue des Villas, 2. — Jean Delannoy, rue Blanchemaille. — Rosina Demadier, rue de Lenze, 49.

Décès. — Carlos Dassonville, 62 ans, rentier, rue Charles-Quint, 21. — Julie Malfait, 36 ans, sans profession, rue Pellart, 118. — César Guille, 51 ans, marchand de lait, rue de Tourmai, 4. — Edouard Serlin, 28 ans, tisserand, rue du Tilleul, 13. — Marie Bouvlens, 43 ans, ménagère, rue de Tourcoing, cour Saint-Pierre, 5.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 152, RUE DE PARIS -- TOURCOING

POUR LES PAUVRES

A l'occasion de la Fête fédérale de gymnastique et de la visite de M. le Président de la République, une répartition de bons de viande a été faite entre toutes les familles assistées par le bureau de bienfaisance.

UNE DESESPEREE

Samedi, vers six heures et demie du matin, MM. Desnoulet, Pollet et Debruine, en longeant le canal derrière la campagne Vanoutryve, remarquèrent un corps qui flottait à la surface de l'eau. Ils retirèrent le cadavre et le déposèrent sur la berge.

L'identité fut immédiatement établie, c'est la nommée Léonie Leman, 20 ans, bobineuse, demeurant rue de Menin, 137.

M. Rougeron, commissaire de police prévenu, a fait transporter le corps au domicile de la jeune fille, où M. le docteur Cuisset a constaté le décès.

La défunte était disparue de son domicile depuis lundi dernier. Dans sa poche on a trouvé un billet renfermé dans un porte-monnaie contenant ces mots : « Adieu chère mère. »

On suppose que cette jeune fille aura attenté à ses jours à la suite de chagrins intimes.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 2 juin 1906

Naissances. — Demade Paul, rue de Wattignies, 7. — Lorthiois Fernand, rue de la Blanche-Porte, 116. — Montagne Gaston, rue Cronstadt, 20. — Decottignie Marcelle, rue de la Tossée, 170. — Ameye Raymond, rue du Bois, 51. — Lecoutre Yvonne, rue Nationale, 122.

Publications de mariages. — Acou Adolphe, mécanicien, rue Kléber, 58, et Villedieu Elise, sans profession, rue Saint-Etienne. — Delannoy Henri, peigneur, rue Beauvain, 33, et Gourdin Marcelline, rue du Chêne-Houpline, 109. — Delbaere Louis, lithographe à Roubaix, et Danset Angèle, visiteuse, rue du Dragon, 96. — Derbaudringhien Paul, rattacheur, rue des Trois-Pierres, 212, et Fauvacque Célina, doubleuse, rue du Dahomey, 33. — Dujardin Camille, serrurier, rue Pialo, 28, et Liagre Marie, cuisinière, rue du Dragon, 29. — Duvinage Georges, menuisier, rue Verte, 70, et Belval Marie, rue de la Digue, 125. — Fontaine Victor, entrepreneur, rue du Tilleul, 110, et Béghin Jeanne, sans profession, rue du Bois, 94. — Laminez Henri, magasinier à Wattrelos, et Agache Germaine, sans profession, rue Soufflot, 16. — Leclercq Léon, employé, rue Brun-Pain, 35, et Struyve Elise, sans profession, rue du Poutrain, 24. — Lemaire Emile, domestique, rue Normandie, 12, et Périn Julienne, soigneuse, rue Jourdan, 5. — Van Puyvelde Théophile, gardien, rue de Tournai, 14, et Stien Julie, ménagère, rue de Gand.

Décès. — Bouche Amand, 50 ans, magasinier, rue Archimède, 50. — Leman Léonie, 20 ans, bobineur, rue de Menin, 187. — Desurmont Julia, 23 ans, repasseuse, rue de l'Epine, 52. — Brouaux Albert, 1 an, rue de la Croix-Rouge, 253.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

CHANGEMENTS ET MUTATIONS (rôles des contributions directes). — M. Marchal, contrôleur des contributions directes, se rendra à la mairie, mercredi prochain, de 9 heures à midi, et de 2 à 4 heures, pour les changements survenus en 1906 dans l'assiette de l'impôt.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Edouard Decouliers fils, 19 ans, mécanicien, usine Holden, plaie contuse de la face palmaire de l'index droit.

— Rousseau Henri, 19 ans, ouvrier trappeur, usine Seynave-Dubocage, plaie contuse par écrasement de l'auriculaire gauche avec arrachement de l'ongle.

— Lebrun Edmond, 18 ans, tourneur usine Seynave-Dubocage, Eclat d'acier dans l'œil droit.

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Verhaeghe Henri-Louis, rue Paul Bert. — Pollet Marie-Louise Celina, rue Dupire, 121.

WATTRELOS

Naissances. — Hubert Cambray, rue Carnot, 94. — Maurice Duhamel, rue Heste, 26. — Jeanne Lielaer, rue des Trois-Pierres. — Raymonde Verschuren, Petit Paris.

Décès. — Angèle Dubos, 3 mois, Petit Paris.

BOUSBECQUE

UN HOMME DANS UN PUITS. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, les habitants de la rangée Roussel, au hameau des Bois, ont été mis en émoi par un événement qui aurait pu facilement devenir tragique. Un ouvrier de filature, M. Charles Allard, dit « Piaf », 60 ans environ, est malade depuis huit mois environ ; jeudi soir, vers onze heures, il sortait de chez lui, sous prétexte, disait-il, de se rendre aux cabinets. Ses filles, trouvant longue son absence, l'appelèrent et comme elles ne recevaient aucune réponse, elles se mirent à sa recherche. Leurs investigations demeurant infructueuses, elles eurent l'idée de jeter en passant un coup d'œil dans le puits. Un homme s'y trouvait. Aux appels poussés par Mlle Allard les voisins accoururent.

Au moment où l'on allait se disposer à descendre dans le puits, M. Allard — car c'était lui que ses filles avaient aperçu — répondit aux personnes qui se trouvaient près de la margelle. Le voisin, M. Cornaille, contremaître à la filature, lui lança alors une corde qu'il noua autour de son corps. Il put alors être remonté sain et sauf, n'ayant en peut-être que les désagréments d'un bain forcé. M. Allard avait pu se maintenir [illegible] en s'accrochant des pieds et des mains aux parois du puits. M. Allard n'a pas pu encore expliquer comment il se trouvait dans cette situation critique.

LINSELLES

MACABRE DECOUVERTE. — Un pénible événement [illegible] vers midi, dans le canal de la Lys à Linselles, M. Delfortrie, [illegible] vers onze heures à laucher les orties, sur les berges du fossé bordant la route de Linselles à Tourcoing, par le Blanc-Foin. M. Delfortrie était parvenu entre les maisons d'habitation de MM. Hopsomer, maire et Jean Hennion, filateur, à proximité du chemin de la Petite-Vignette, lorsqu'il aperçut, au fond du fossé, le corps d'un homme. Il s'en approcha et constata qu'il était mort. On ne tarda pas à établir l'identité du malheureux : c'était un vieillard de 61 ans, M. Ferdinand Lambert, pensionné célibataire, demeurant chez M. Hequette, du Dathoul, au hameau du Cagebert. Le cantonnier avertit aussitôt les autorités locales et le cadavre fut transporté à l'hospice où M. le docteur Delbecq vint constater le décès, qui est attribué à une congestion cérébrale. M. Lambert avait travaillé jeudi au hameau de la Vicomté, pour le compte d'un peintre de la commune. Le soir il avait fait plusieurs stations dans des estaminets du quartier et paraissait un peu pris de boisson. Un faux pas l'aura sans doute précipité dans le fossé d'où il ne put sortir.

Exigez la Bière « La Lilloise » à 0 fr. 25 le litre
Capacité exacte, — Qualité sans concurrence
Bureau : 55, rue Nationale. — Téléphones
Usine 7.95 Bureau, 16.35 1096-4.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LILLE

Le Mouvement Gréviste

CHEZ LES TYPOS

Réunion du matin. — La paie des grévistes s'effectue comme d'habitude. — Les secours importants assurés tant que durera la lutte.

Hier matin, à onze heures, les grévistes du Livre, au nombre de 550, étaient réunis à l'Hôtel des Syndicats.

Masson, en ouvrant la séance, donne la parole à Hamelin qui, dans une énergique péroraison, prouve aux grévistes que la lutte doit se continuer et qu'elle ne peut que se terminer qu'avec complète satisfaction, car l'énergie ne manque pas aux typos qui le prouvent surabondamment, en effet, malgré sept semaines de lutte, aucun ne veut rentrer à l'atelier, si ce n'est qu'avec la journée de neuf heures appliquée.

Hamelin dit qu'il vient de recevoir une lettre du Comité Central de la Fédération du Livre qui l'informe que le Conseil municipal de Paris se réunit le 6 et qu'il faut qu'il reprenne le travail ; un autre délégué, parmi les plus autorisés, va venir le remplacer, mais il ne veut pas quitter les grévistes lillois sans les remercier de l'accueil cordial qu'il a rencontré à Lille. Il emporte la certitude que pas un typo ne rentrera avant complète satisfaction.

Les applaudissements unanimes lui prouvent que telle est bien l'intention des grévistes.

Masson dit les sympathies profondes que laissera le camarade Hamelin parmi les assistants, il ne regrette qu'une chose, c'est que ce sera le nouveau délégué du Comité Central qui aura l'avantage de conduire les grévistes à la victoire finale.

La salle est debout, frémissante, quand l'ordre du jour, acclamant la grève à outrance est lu, et c'est par des applaudissements unanimes que cet ordre du jour est voté.

Les secours aux grévistes ont été encore augmentés et étant donné que la plupart des typos touchent autant que s'ils travaillaient, on ne peut prévoir la fin du conflit qui ne peut que se terminer qu'après la victoire de ces ouvriers si puissamment organisés et si puissamment soutenus.

Aujourd'hui et lundi, les grévistes n'auront pas à émarger, mais recevront quand même leur indemnité. **Mardi matin, émargement à onze heures. Réunion avec le concours d'un nouveau délégué de la Fédération.**

HIPPODROME LILLOIS

Le succès obtenu par la nouvelle série de vues du « The Royal Vio » a été hier soir encore plus vif que celui de vendredi. La direction y avait ajouté de splendides « Manœuvres de matelots à bord du Masséna », et quand tous ces marins courant à l'envi à la recherche des cases respectives où ils concourent à la gigantesque inscription : **Vive la France !** en lettres humaines, qui termine l'impressionnant tableau qu'est : Mer et Marins ; la salle croulait sous les applaudissements.

Même accueil pour chacun des numéros de la série — et même satisfaction du public.

A l'occasion des Fêtes de la Pentecôte ce magistral programme sera donné en matinée : aujourd'hui dimanche et demain lundi à 3 heures.

Soirée à 8 h. 1/2.

Il y aura affluence car bien de nos voisins des faubourgs et de la banlieue se promettent de profiter de ces deux jours de repos pour s'offrir un spectacle bien fait pour les attirer.

Nous leur rappelons qu'un service de tramways après chaque représentation assure leur retour dans toutes les directions.

Pour éviter l'encombrement aux guichets, les bureaux de location sont dès la première heure en état de pourvoir à toutes les demandes de cachets d'avance.

PALAIS D'ETE

Squares Dutilleul et Jussieu, Lille

Tous les jours, matinée de 4 à 7 heures et concert de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2 du soir, avec le concours de Mlles Berthe Gay, Leturc, Mlle G. VELINE, de l'Opéra-Comique de Paris.

Les Paolos, acrobates. — Les Bengalis, duettistes nains. — TABLER. — Constantin, chanteur. — Les Sœurs Gendrès, sur le fil de fer.

Jeudi 31 mai, vendredi 1er et samedi 2 juin

LA LOIE FULLER

Cinéma gratis tous les Jr. : Galeries Lilloises

POUR VOUS DÉSALTÉRER ET VOUS RAFRAICHIR
immédiatement et agréablement
PRENEZ
un BANYULS-TRILLES à L'EAU
C'EST L'APÉRITIF D'ÉTÉ PAR EXCELLENCE
DEMANDER
un TRILLES à L'EAU
et exiger l'étiquette sur la bouteille
579-5

CHOCOLAT-MENIER
Refuser les Imitations

CHEMIN DE FER DU NORD

Nous croyons devoir rappeler aux nombreux voyageurs qui se rendront à Tourcoing, le 4 juin qu'en raison des mesures de police imposées pour la réception de la Président de la République, l'accès de la gare de Tourcoing sera à peu près impossible aussi bien pour le public que pour les trains entre 10 heures et 11 heures du matin, et entre 8 heures et 9 heures du soir.

Si vous avez MAUX DE DENTS ou des NÉVRALGIES
Buvez un verre de la merveilleuse liqueur
AIGUE D'OR
Elle guérit chaque jour des milliers de personnes et vous guérira vous-même instantanément.
Prix : 5 fr. dans toutes les pharmacies
Dépôt général : Ph. BRUNEAU, LILLE

Les Annonces des Pharmaciens

On ne peut ouvrir un journal quelconque sans y remarquer de nombreuses annonces préconisant les spécialités de MM. les pharmaciens et docteurs. Il y en a la plupart des maux de l'humanité et le nombre de ces spécialités augmente sans cesse. A quoi cela tient-il ? Est-ce que l'état général de la santé serait moins bon qu'autrefois ? Il n'en est rien, au contraire, et les statistiques sanitaires sont plutôt rassurantes à ce sujet. L'accroissement des spécialités pharmaceutiques et médicales ne paraît pas avoir d'autre cause que l'émulation et l'esprit de recherches qui anime